

Office des affaires
acadiennes
Compte rendu annuel des
activités pour l'exercice
financier 2009-2010

Table des matières

A. Énoncé des responsabilités	3
B. Message du ministre et de la directrice générale	4
C. Introduction	5
D. Progrès et réalisations	6
D.1 Objectif stratégique n° 1	6
Créer un cadre de travail durable au sein du gouvernement, incluant des règlements, des politiques et des lignes directrices à l'appui de la <i>Loi sur les services en français</i>	6
D.2 Objectif stratégique n° 2	9
Augmenter le soutien offert au gouvernement afin de faciliter la prestation de services en français à la communauté acadienne et francophone.	9
D.3 Objectif stratégique n° 3	13
Tenir compte des besoins de la communauté acadienne et francophone dans l'élaboration des initiatives, des programmes, des politiques et des services du gouvernement.	13
E. Bilan financier	18
F. Mesure du rendement	19
F.1 Objectif stratégique n° 1	19
Résultat 1.1	19
Résultat 1.2	20
Résultat 1.3	21
Résultat 1.4	22
F.2 Objectif stratégique n° 2	23
Résultat 2.1	23
Résultat 2.2	25
Résultat 2.3	26
Résultat 2.4	27
F.3 Objectif stratégique n° 3	28
Résultat 3.1	28
Résultat 3.2	29
Résultat 3.3	32

A. Énoncé des responsabilités

Le compte rendu des activités de l'Office des affaires acadiennes pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 2010 est préparé en vertu de la loi provinciale sur les finances (*Provincial Finance Act*) et des politiques et lignes directrices gouvernementales. Ces autorités exigent la présentation d'un compte rendu sur les résultats selon le plan d'affaires de l'Office des affaires acadiennes pour l'exercice financier 2009-2010. Le compte rendu des résultats de l'Office des affaires acadiennes inclut nécessairement les estimations, les jugements et les opinions de la direction de l'Office des affaires acadiennes.

Nous reconnaissons que le présent compte rendu des activités relève de la direction de l'Office des affaires acadiennes. Le compte rendu est, dans la mesure du possible, une représentation complète et exacte des résultats en ce qui a trait aux objectifs et aux priorités établis dans le Plan d'affaires de l'Office des affaires acadiennes pour l'exercice.

Original signé

6 août 2010

Honorable Graham Steele
Ministre

Date

Original signé

10 août 2010

Vaughne Madden
Directrice générale

Date

B. Message du ministre et de la directrice générale

Nous sommes heureux de présenter le compte rendu annuel des activités de l'Office des affaires acadiennes pour l'exercice 2009-2010.

Ce compte rendu des activités vise à partager avec le gouvernement et le grand public les réalisations effectuées par l'Office des affaires acadiennes au cours du dernier exercice financier. Le compte rendu offre également un aperçu du bilan financier et de la mesure du rendement.

À titre d'organisme central de soutien du gouvernement, l'Office des affaires acadiennes offre des services de traduction, de la formation linguistique en français, des conseils stratégiques et des outils tels que le programme d'identification visuelle *Bonjour!* qui aident les ministères et autres institutions publiques désignées à élaborer et offrir des services en français et à s'acquitter de leurs obligations en vertu de la *Loi sur les services en français* et du *Règlement sur les services en français*.

L'Office des affaires acadiennes encourage et appuie le dialogue continu et la collaboration entre le gouvernement et la communauté acadienne et francophone. Ce dialogue permettra de s'assurer que les besoins de la communauté sont connus, compris et abordés dans l'élaboration des programmes, des politiques et des services du gouvernement.

Les faits saillants de l'exercice 2009-2010 incluent la remise des trois premiers Prix d'excellence *Bonjour!* pour les services en français, la signature de l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français (2009-2013) et le lancement d'un atelier de sensibilisation intitulé « Coup d'œil sur l'Acadie / Acadie at a Glance », à l'intention des fonctionnaires.

Nous remercions le ministère du Patrimoine canadien et nos partenaires dans la communauté acadienne et francophone pour leurs contributions envers l'atteinte de nos objectifs. Nous souhaitons aussi reconnaître le rôle important joué par le Comité de coordination des services en français dans l'atteinte de nos objectifs et dans l'augmentation ou l'amélioration des services offerts en français par leurs ministères et offices respectifs.

Cet esprit de collaboration continue de nous inspirer dans nos efforts pour la préservation et l'épanouissement de la communauté acadienne et francophone en Nouvelle-Écosse. Cette collaboration permettra au gouvernement de respecter son engagement pris dans la *Loi sur les services en français* visant à promouvoir l'essor de sa communauté acadienne et francophone et à maintenir la langue française pour les générations futures, ce qui contribue à une meilleure qualité de vie en Nouvelle-Écosse.

Graham Steele
Ministre des Affaires acadiennes

Vaughne Madden
Directrice générale

C. Introduction

La reconnaissance officielle de l'Office des affaires acadiennes dans la loi sur la fonction publique (*Public Service Act*) et l'adoption de la *Loi sur les services en français* en décembre 2004 démontrent que notre gouvernement s'est engagé à contribuer à la préservation et à l'essor de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse et à assurer la prestation de services en français par les institutions publiques désignées. Le *Règlement sur les services en français*, qui a été pris en décembre 2006, a renforcé davantage cet engagement en donnant une orientation concrète aux ministères et aux autres institutions publiques désignées.

La mission de l'Office des affaires acadiennes est d'offrir des conseils et de l'appui aux ministères, aux organismes et aux sociétés d'État pour leur permettre de créer et d'adapter des politiques, des programmes et des services reflétant les besoins de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse.

Notre travail est guidé par trois objectifs stratégiques :

- Créer un cadre de travail durable au sein du gouvernement, incluant des règlements, des politiques et des lignes directrices à l'appui de la *Loi sur les services en français*.
- Augmenter le soutien offert au gouvernement afin de faciliter la prestation de services en français à la communauté acadienne et francophone.
- Tenir compte des besoins de la communauté acadienne et francophone dans l'élaboration des initiatives, des programmes, des politiques et des services du gouvernement.

Notre compte rendu des activités pour l'exercice 2009-2010 résume les activités, les réalisations et les mesures du rendement pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2010. Ce compte rendu doit être lu conjointement avec le Plan d'affaires 2009-2010 de l'Office des affaires acadiennes, qui est publié en français et en anglais sur notre site Web : www.gov.ns.ca/acadien. Le présent compte rendu des activités n'inclut que les activités de l'Office des affaires acadiennes.

Pour obtenir des renseignements sur les progrès effectués par le gouvernement en matière de prestation de services en français, il faut consulter le rapport annuel déposé à l'Assemblée législative par le ministre des Affaires acadiennes, comme l'exige la *Loi sur les services en français*. Le rapport d'étape sur les progrès effectués par le gouvernement en 2009-2010 sera publié à l'automne 2010 et pourra être consulté, en français et en anglais, sur le site Web de l'Office des affaires acadiennes : www.gov.ns.ca/acadien.

D. Progrès et réalisations

Voici un aperçu des progrès et des réalisations de l'Office des affaires acadiennes au cours de l'exercice financier 2009-2010. Ces réalisations sont présentées selon les objectifs stratégiques et les activités prioritaires incluses dans le Plan d'affaires 2009-2010 de l'Office des affaires acadiennes.

D.1 Objectif stratégique n° 1

Créer un cadre de travail durable au sein du gouvernement, incluant des règlements, des politiques et des lignes directrices à l'appui de la *Loi sur les services en français*.

1. **Activité prioritaire : Promotion de la Loi sur les services en français et de son règlement afin de s'assurer que les institutions publiques désignées soient conscientes de leurs responsabilités dans le cadre de la Loi**

La directrice générale de l'Office des affaires acadiennes a présidé et dirigé le Comité de coordination des services en français au cours de l'année. En 2009-2010, 24 ministères et offices étaient représentés au sein du Comité.

Les sous-comités du Comité de coordination ont travaillé sur différents résultats déterminés pour cette année.

- a. Un plan d'action et un cadre de travail pour l'examen des services en français visant à mesurer l'efficacité du *Règlement sur les services en français* ont été élaborés et la mise en œuvre a débuté. L'Office des affaires acadiennes a reçu l'approbation d'embaucher un stagiaire du programme « Career Starts », qui aidera le Comité de coordination au cours de l'été 2010. L'examen sera terminé avant le 31 juillet 2010, tel que prévu dans le *Règlement*.
- b. Un plan d'action lié à la prestation de services en français par des tiers qui offrent des services au nom du gouvernement a été élaboré. Le travail se poursuivra en 2010-2011 pour aborder des questions telles que les exigences opérationnelles et le soutien qui sera offert aux tiers.
- c. Les Prix d'excellence *Bonjour!* pour les services en français ont été lancés, avec un plan de communication appuyé par l'Office des affaires acadiennes. Les premiers prix ont été remis en mars 2010. (Des renseignements supplémentaires à ce sujet sont présentés à l'activité 3 de l'objectif stratégique n° 3).
- d. Avec l'aide de la Commission de la fonction publique, des progrès ont été effectués dans l'élaboration des lignes directrices sur les ressources humaines à l'appui de la mise en œuvre de la *Loi sur les services en français*. Les consultations internes avec des professionnels des ressources humaines et la haute direction ont débuté. Les consultations se poursuivront et les lignes directrices devraient être mises en œuvre en 2010-2011.

L'Office des affaires acadiennes a offert des conseils aux institutions publiques désignées pour la préparation et la publication de leurs plans annuels de services en français. Les plans de services en français de 2009-2010 ont été soumis par 39 institutions publiques désignées.

La directrice générale de l'Office des affaires acadiennes a rencontré régulièrement le comité consultatif de sous-ministres pour la mise en œuvre de la *Loi sur les services en français*. Ce comité est formé du sous-ministre du Bureau du premier ministre et du Conseil du trésor et de la politique, du sous-ministre des Affaires intergouvernementales, et aussi du Commissaire de la fonction publique.

Des présentations au sujet des responsabilités des institutions publiques désignées en matière de prestation de services en français ont été faites à différents forums et différentes personnes, par exemple le forum des sous-ministres, le groupe de travail sur les relations publiques des régies régionales de la santé et le forum de collaboration (ministère de la Santé, ministère de la Promotion et de la Protection de la santé, Réseau Santé et régies régionales de la santé).

Le troisième rapport annuel sur les progrès effectués par le gouvernement en matière d'élaboration et de prestation de services en français, intitulé *Rapport d'étape 2009 – Progrès réalisés pour les services en français offerts par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse*, a été publié et déposé à l'Assemblée législative par le ministre des Affaires acadiennes le 14 octobre 2010. Des exemplaires ont été distribués à l'échelle du gouvernement et au sein de la communauté afin d'informer le public et les employés du gouvernement des progrès réalisés en matière de prestation de services en français.

2. Activité prioritaire : Négociation et gestion de l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français et mise en œuvre du Plan stratégique pour les services en français (2009-2013)

En 2009-2010, l'Office des affaires acadiennes, en collaboration avec le Comité de coordination des services en français, a finalisé le Plan stratégique de la Nouvelle-Écosse pour les services en français 2009-2013 et a conclu avec succès les négociations avec Patrimoine canadien en vue du renouvellement de l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français pour la même période de quatre ans. L'Entente a été signée et assurera 1,4 million de dollars pour chaque année de l'Entente.

L'Office des affaires acadiennes gère cette entente au nom de la Nouvelle-Écosse et les fonds sont offerts aux ministères et autres institutions publiques sur demande pour la mise en œuvre de leurs plans de services en français et pour la contribution à la mise en œuvre du Plan stratégique de la Nouvelle-Écosse pour les services en français. Les fonds sont également utilisés pour assurer la formation linguistique en français et les services de traduction.

L'Entente prévoit aussi un financement de projets spéciaux. En 2009-2010, une somme supplémentaire de 20 000 \$ a été reçue de Patrimoine canadien pour le projet intitulé « Mobilisation communautaire – secteur jeunesse », qui visait à sensibiliser davantage les jeunes Acadiens et francophones aux services en français et à les encourager à utiliser ces services.

3. Activité prioritaire : Appui à la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne (CMFC)

La Nouvelle-Écosse est un membre actif de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne (CMFC), une association de ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables des enjeux relatifs à la francophonie et aux services en français à l'échelle du Canada.

Au cours de cet exercice financier, la Nouvelle-Écosse a assuré le leadership de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne pour la mise en œuvre de stratégies nationales. Le ministre et la directrice générale étaient respectivement membres du comité exécutif des ministres et du comité des fonctionnaires à partir d'avril jusqu'à la rencontre annuelle en septembre 2009.

Au cours de l'exercice 2009-2010, le ministre et l'Office des affaires acadiennes ont appuyé la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne afin de l'aider à atteindre les quatre objectifs stratégiques suivants :

1. Communiquer la vision, les stratégies et les succès de la Conférence
 - La Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne a été mentionnée dans le Rapport d'étape 2009 et dans un discours prononcé par le ministre lors de l'assemblée générale annuelle de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse.
 - La Nouvelle-Écosse a participé à la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne 2009 qui a eu lieu en septembre à Vancouver.
 - L'élaboration d'un plan de communications et le lancement d'un nouveau site Web pour la CMFC ont été appuyés.
2. Promouvoir la francophonie canadienne
 - Participation à des activités officielles et promotionnelles dans le cadre du Congrès mondial acadien 2009.
 - Présence de la Nouvelle-Écosse lors des activités de la Journée de la francophonie canadienne tenue le 13 février 2010 dans le cadre des Jeux olympiques de 2010 à Vancouver.
 - Appui de la participation des artistes néo-écossais à la Place de la Francophonie dans le cadre des Jeux olympiques de 2010 à Vancouver.
3. Assurer le leadership dans les domaines prioritaires pour la francophonie canadienne
 - Collaboration avec les intervenants provinciaux afin d'assurer la représentation de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse au Pré-congrès national de Metropolis sur l'immigration francophone au Canada en mars 2010.
4. Établir un forum pour la pensée et l'influence
 - Contribution aux activités de recherche et de planification en matière de développement économique de la francophonie canadienne. Il s'agit d'un secteur prioritaire en 2010-2011.

D.2 Objectif stratégique n° 2

Augmenter le soutien offert au gouvernement afin de faciliter la prestation de services en français à la communauté acadienne et francophone.

1. Activité prioritaire : Coordination de la formation linguistique à l'intention des fonctionnaires et d'autres possibilités d'amélioration des connaissances

La formation linguistique en français a été offerte aux fonctionnaires afin de contribuer à l'augmentation de la capacité du gouvernement d'offrir des services en français. Au total, 798 places en formation ont été comblées. Les frais liés à cette formation (152 000 \$) ont été payés par l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français, et le gouvernement provincial a payé les frais liés au salaire des employés participants.

La formation à Halifax et à Tusket a été offerte par l'Université Sainte-Anne quatre fois cette année (printemps, été, automne et hiver). Des cours ont été ajoutés en automne et en hiver dans les régions de Truro, de Greenwood et de Petit-de-Grat, offrant ainsi la formation linguistique en français à un plus grand nombre de fonctionnaires.

À Sydney, la formation a été assurée par le Conseil communautaire Étoile de l'Acadie en automne et en hiver.

Deux autres types de formation ont été coordonnés :

- Pendant l'année, l'Office des affaires acadiennes a organisé quatre « causeries-midi », des séances d'apprentissage informelles en français sur une variété de sujets. Au total, 62 personnes ont participé à ces activités, qui offrent l'occasion de s'exercer à parler français dans un environnement moins structuré qu'une salle de classe.
- L'Office des affaires acadiennes a lancé un atelier d'une journée à l'intention des fonctionnaires intitulé *Coup d'œil sur l'Acadie* en français et *Acadie at a Glance* en anglais, afin de les sensibiliser davantage à la *Loi sur les services en français* et aux besoins de la communauté acadienne et francophone en ce qui a trait aux services en français. Quatre séances (trois en anglais et une en français) ont été offertes en automne et en hiver, auxquelles 48 personnes ont assisté.

Les résultats des questions sur la capacité en français incluses dans le sondage « How's Work Going? » effectué auprès des employés en 2009 ont été publiés au cours de cet exercice financier. Le sondage démontre que 13 % des employés interrogés ont évalué leurs compétences en français oral comme étant de niveau intermédiaire ou avancé. Ce résultat est presque le double du résultat obtenu en 2003-2004 lors d'un sondage sur la capacité linguistique en français effectué par le Comité de coordination des services en français : 6,8 % des employés interrogés dans 14 ministères et offices ont indiqué posséder des compétences en français à l'oral. (Voir le résultat 2.1 pour obtenir plus d'information.)

Une analyse supplémentaire des résultats du sondage « How's Work Going? » et des impacts qu'ils

auront sur le programme de formation linguistique en français sera effectuée en 2010-2011.

2. Activité prioritaire : Prestation de services de traduction

L'Office des affaires acadiennes coordonne les services de traduction pour le gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Les ministères, offices et organismes peuvent présenter des demandes de traduction de publications, de communiqués de presse, de discours, de correspondance, de contenu Web et d'autres documents.

En 2009-2010, 41 institutions publiques désignées et 12 autres entités gouvernementales ont présenté des demandes de traduction. Au total, 1,8 million de mots ont été traduits.

Un troisième traducteur à temps plein a été embauché afin d'augmenter la capacité d'offrir des services de traduction à l'interne.

3. Activité prioritaire : Projet Noria – Amélioration de l'accès à l'information parlementaire en français

L'Office des affaires acadiennes a continué de coordonner, au nom du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, un projet entamé au cours de l'année civile 2008 qui contribue à l'amélioration des services en français à l'Assemblée législative.

Le financement pour ces activités est offert par le programme Noria de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, qui est entièrement financé par l'Organisation intergouvernementale de la Francophonie.

Les trois principaux volets du programme Noria et les accomplissements au cours de l'année 2009-2010 sont les suivants :

a) Traduction de l'information parlementaire sur les sites Web : 14 000 mots ont été traduits, incluant des parties des sites Web d'Élections Nouvelle-Écosse et de l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse.

b) Achat de publications en français pour la bibliothèque de l'Assemblée législative : Des abonnements à trois magazines ou publications en français ont été financés pour la bibliothèque de l'Assemblée législative.

c) Formation linguistique en français pour les députés et le personnel de l'Assemblée législative : Sept parlementaires et 22 employés de l'Assemblée législative et des bureaux de caucus ont suivi des cours de français.

4. Activité prioritaire : Promotion des services en français à l'aide du symbole *Bonjour!* et d'autres outils

La promotion du programme d'identification visuelle *Bonjour!* pour les services en français a été effectuée au sein du gouvernement, ainsi qu'à l'extérieur du gouvernement. Le programme aide le public acadien et francophone à déterminer facilement où des services en français sont offerts.

- L'Office a continué de distribuer le matériel *Bonjour!* aux institutions publiques désignées afin de les aider à offrir activement des services en français. En 2009-2010, l'Office des affaires acadiennes a distribué 222 insignes *Bonjour!*, 254 barres d'outils pour le clavier indiquant comment faire les accents en français, 12 outils d'information à spirale, 81 affiches de bureau et 432 articles d'information (affiches, cartes, autocollants, bloc-notes, stylos, signets et brochures). Depuis le lancement du programme, 37 institutions publiques désignées ont reçu du matériel *Bonjour!*
- La présence en ligne du logo *Bonjour!* a augmenté en encourageant les institutions publiques désignées à afficher le bouton *Bonjour!* sur leur page d'accueil afin d'indiquer la présence de services ou de publications en français, tel que prévu dans les lignes directrices pour la communication en français et les lignes directrices pour les sites Web du gouvernement provincial. Dix-neuf (19) ministères et organismes figurent au site Web *Bonjour!* (www.gov.ns.ca/bonjour), qui facilite la navigation au contenu en français sur les sites Web du gouvernement.
- Des publicités sur le programme *Bonjour!* ont été placées dans des publications clés, par exemple *Progrès*, *The Senior's Advocate* et *Le Courrier de la Nouvelle-Écosse*.

Au cours de l'année, l'Office des affaires acadiennes a fait la promotion des services en français par la publication de sept communiqués de presse en français et en anglais sur des sujets tels que la conférence de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, le 5^e anniversaire de la *Loi sur les services en français* et les récipiendaires des Prix d'excellence *Bonjour!* pour les services en français. Le personnel a également offert des présentations au sujet de la *Loi sur les services en français*, du *Règlement* ainsi que de l'élaboration et de la prestation de services en français lors des colloques du Réseau Santé Nouvelle-Écosse.

D'autres événements qui ont servi à sensibiliser davantage les gens aux services en français et à améliorer le profil de la communauté acadienne et francophone incluent le dépôt du Rapport d'étape annuel à l'Assemblée législative par le ministre des Affaires acadiennes, la première cérémonie de remise des Prix d'excellence *Bonjour!* pour les services en français et l'assemblée générale annuelle de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse.

5. Activité prioritaire : Aide financière pour les services en français

L'Office des affaires acadiennes gère l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français au nom du gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Cette Entente offrait 1,4 million de dollars à la Nouvelle-Écosse en 2009-2010. Une partie de ce financement est utilisée pour la formation linguistique en français, les services de traduction et autres frais administratifs de

l'Office des affaires acadiennes.

La majeure partie du financement accordé par l'Entente, c'est-à-dire 945 000 \$, a été versée à 13 institutions publiques désignées afin de les aider à élaborer et à mettre en œuvre des initiatives liées aux services en français.

- Les services en français prioritaires qui ont reçu un appui incluent l'amélioration ou l'élaboration de nouveaux services en ligne en français offerts par Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités, par exemple, la capacité d'utiliser la carte de débit pour effectuer des paiements à l'aide du service Interac, le service en ligne de Clic-privilège, des renseignements sur les cartes-cadeaux vendues en Nouvelle-Écosse et une mise à jour du système du Registre des sociétés de capitaux. Les services en français aux centres Accès Nouvelle-Écosse et au centre d'appels sont toujours offerts.
- Ce financement inclut également un soutien à la programmation et à la prestation de services du Conseil communautaire Étoile de l'Acadie à Sydney et du Conseil communautaire du Grand-Havre dans la Municipalité régionale d'Halifax.

Un financement de projet spécial de 20 000 \$ a également été négocié pour le projet intitulé « Mobilisation communautaire – secteur jeunesse », une campagne de marketing social visant les jeunes Acadiens et francophones. Des renseignements supplémentaires sont présentés sous l'activité prioritaire 2 de l'objectif stratégique n° 3.

L'Office des affaires acadiennes a également fourni un financement de 144 000 \$ à l'appui des initiatives de la communauté acadienne et francophone.

D.3 Objectif stratégique n° 3

Tenir compte des besoins de la communauté acadienne et francophone dans l'élaboration des initiatives, des programmes, des politiques et des services du gouvernement.

1. **Activité prioritaire : Participation aux initiatives interministérielles**

L'Office des affaires acadiennes a participé, dans la mesure du possible, aux initiatives à l'échelle du gouvernement pour offrir son point de vue afin de s'assurer que les besoins de la communauté acadienne et francophone sont pris en considération, et que les exigences de la *Loi sur les services en français* et du *Règlement sur les services en français* sont respectées.

Le personnel de l'Office des affaires acadiennes a participé et contribué aux comités interministériels suivants :

- Forum des cadres supérieurs responsables des politiques, y compris le groupe de travail sur les consultations
- Comité interministériel sur l'Entente relative au marché du travail
- Comité interministériel sur les relations intergouvernementales
- Table ronde sur la diversité
- Conseil de planification à long terme
- Conseil consultatif des partenariats sur l'équité en matière d'emploi
- Groupe d'action en matière de développement communautaire
- Comité de coordination sur la violence familiale

Un projet notable est la collaboration entre l'Office des affaires acadiennes et le ministère du Développement économique et rural pour la traduction en français de l'atelier sur les stratégies de collaboration en matière de développement communautaire. Le personnel de l'Office des affaires acadiennes et du ministère du Développement économique et rural ainsi que le Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse ont animé ensemble un atelier offert à la communauté acadienne et francophone à Tusket afin d'explorer les échanges potentiels et la collaboration accrue entre les Acadiens et francophones de la Nouvelle-Écosse et les Cajuns de la Louisiane.

2. **Activité prioritaire : Engagement de la communauté acadienne et francophone à l'initiative de mobilisation communautaire**

L'Office des affaires acadiennes a continué d'encourager les membres de la communauté acadienne et francophone à faire connaître leurs besoins au gouvernement et à prévoir des fonds pour aider les ministères et institutions du gouvernement à offrir des services en français lors de leurs consultations. L'Office a rencontré fréquemment la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse et ses organismes membres.

En 2009-2010, le ministre des Affaires acadiennes a rencontré des représentants des organismes communautaires acadiens et francophones dans les régions suivantes : vallée de l'Annapolis et Greenwood, Chéticamp, Clare, Municipalité régionale d'Halifax, Isle Madame, Par-en-Bas (Tusket), Pomquet, Rive Sud (Blockhouse), Truro et Sydney. Les participants ont eu la chance de discuter avec le ministre des enjeux et besoins propres à leur région.

En 2009-2010, l'Office des affaires acadiennes a encouragé et appuyé les partenariats entre les institutions du gouvernement et les groupes communautaires, par exemple, entre le ministère des Services communautaires et la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse; entre les ministères de la Santé et de la Promotion et de la Protection de la santé et le Réseau Santé Nouvelle-Écosse; et entre le ministère du Travail et du Développement de la main-d'œuvre et le Réseau acadien des intervenants en employabilité.

Un membre du personnel de l'Office des affaires acadiennes et un membre du Comité de coordination des services en français ont contribué aux efforts du groupe de travail sur les consultations dirigé par le Conseil du trésor et de la politique afin de promouvoir les exigences liées aux services en français pendant les consultations publiques.

Un financement de projet spécial de 40 000 \$ en vertu de l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français a été offert au Conseil jeunesse provincial de la Nouvelle-Écosse (CJP) pour la mise en œuvre d'une campagne de marketing social visant à augmenter la demande et l'utilisation des services en français par les jeunes Acadiens et francophones. L'Office des affaires acadiennes a offert des conseils en matière de communications et de marketing pour ce projet.

- Le CJP a organisé des ateliers dans neuf écoles secondaires du Conseil scolaire acadien provincial afin d'encourager les jeunes Acadiens et francophones à se prononcer et à s'affirmer dans leur langue et leur culture par l'entremise des arts, des vidéos et d'autres activités. En tout, 234 élèves ont participé.
- Le site Web « Faites du train » (www.faitesdutrain.ca) a été mis à jour.
- La promotion des services en français a été effectuée.
- Un concours « Faites du train » a été lancé et les soumissions, incluant des œuvres d'art et des poèmes, ont été affichées sur le site Web.

Le Comité de coordination des services en français a assuré la promotion de l'existence du financement pour les services en français lors de consultations du gouvernement. Trois consultations ou activités qui ont engagé la communauté acadienne ont été appuyées par un financement de près de 7 000 \$ offert en vertu de l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français.

- Le ministère de la Promotion et de la Protection de la santé a consulté neuf équipes des initiatives des écoles-santé, incluant le Conseil scolaire acadien provincial, qui a pu offrir sa présentation en français et recevoir les commentaires de tous les participants.
- Le ministère de la Promotion et de la Protection de la santé, avec l'aide du ministère des Services communautaires, a consulté la communauté acadienne et francophone lors d'une rencontre sur la santé publique tenue à Pointe-de-l'Église. Trente personnes y ont participé.

- Le ministère des Services communautaires, en collaboration avec le ministère de la Promotion et de la Protection de la santé, a organisé une consultation avec la communauté acadienne et francophone au sujet de l'élaboration d'une politique globale sur l'alimentation et la nutrition dans les garderies réglementées. Trente-quatre personnes y ont participé par vidéoconférence à partir de neuf endroits dans la communauté.

L'Office des affaires acadiennes a participé à l'organisation d'un forum tripartite intitulé « La communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse – L'affaire de tous », qui a été tenu à Halifax en novembre 2009. Il s'agissait d'une occasion d'améliorer la collaboration et la communication entre le gouvernement fédéral et provincial et la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse. Cent dix personnes de toute la province ont participé et ont transmis de l'information sur les programmes et services ainsi que sur les besoins de la communauté.

3. **Activité prioritaire : Reconnaissance de l'excellence en matière de services en français démontrée par la fonction publique**

La prestation de services en français par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse dépend des efforts d'une fonction publique dévouée et engagée.

En mars 2009, l'Office des affaires acadiennes, en collaboration avec le Comité de coordination des services en français, a lancé le programme des Prix d'excellence *Bonjour!* pour les services en français afin de reconnaître la contribution de personnes ou de groupes à la prestation de services en français.

En 2009-2010, une campagne de publicité interne et externe a été élaborée et mise en œuvre afin d'inviter les mises en candidature des employés du gouvernement et du public aux Prix d'excellence *Bonjour!* pour les services en français. La campagne incluait des publicités dans les journaux et à la radio, des courriels envoyés à tous les employés du gouvernement et des envois postaux aux organismes communautaires. En tout, 21 candidatures ont été reçues.

Un déjeuner et une cérémonie de remise des prix ont eu lieu le 23 mars 2010. Des représentants du gouvernement et de la communauté étaient présents, et un récipiendaire a été annoncé dans chacune des trois catégories.

- Excellence en matière de leadership : D^r Pierre Lessard, régie régionale de la santé Annapolis Valley
- Excellence en matière de développement de programme : Jamie Benoît, Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités
- Excellence en matière de prestation de services au public : Albert LeBlanc, Développement économique et rural

Dans le cadre de la cérémonie, la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE) a été

reconnue comme champion des services en français pour son engagement de longue date envers la promotion et le développement de la communauté acadienne et francophone et pour son partenariat avec l'Office des affaires acadiennes.

Douze anciens coordonnateurs des services en français ont également été reconnus pour leurs contributions.

4. **Activité prioritaire : Amélioration du profil provincial, national et international de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse**

La communauté acadienne et francophone a apporté et continue d'apporter d'importantes contributions à la prospérité sociale et économique de la Nouvelle-Écosse. Ces succès sont généralement bien connus au sein de la communauté acadienne et francophone, mais à un moindre degré au sein de la population générale de la Nouvelle-Écosse.

En 2009-2010, l'Office des affaires acadiennes a appuyé des initiatives qui ont contribué à l'amélioration du profil provincial, national et international de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse, notamment des façons suivantes :

- La première remise des Prix d'excellence *Bonjour!* pour les services en français en mars 2010 et la nomination de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse comme champion des services en français. (Voir l'activité prioritaire 3 de l'objectif stratégique n° 3 pour obtenir plus d'information.)
- La publication et la conférence de presse, en mars 2010, des résultats d'une étude sur les expériences, les comportements et les opinions au sujet de l'utilisation des services en français intitulée « Utilisation des services gouvernementaux de langue française ».
 - Cette étude a été menée auprès de 600 Acadiens et francophones dans les régions d'Argyle, de Clare, de Chéticamp, de l'Isle Madame et d'Halifax par le chercheur Kenneth Deveau de l'Université Sainte-Anne et ses collègues Rodrigue Landry et Réal Allard. Les résultats ont été publiés par l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques et sont disponibles en ligne à l'adresse www.icrml.ca.
 - Les résultats de l'étude démontrent entre autres que de nombreux citoyens acadiens et francophones préfèrent recevoir des services gouvernementaux en français et sont plus susceptibles d'utiliser ces services lorsqu'ils sont offerts de façon explicite et proactive par le gouvernement. Une « offre proactive » combine un accueil bilingue avec des repères visuels, par exemple des épinglettes ou des affiches qui indiquent que le service peut être offert en français ou en anglais. Le programme d'identification visuelle *Bonjour!* du gouvernement provincial fait la promotion de l'offre proactive en encourageant les employés du gouvernement à offrir des services en français ainsi qu'en encourageant les membres du public à demander pour des services gouvernementaux en français et à les utiliser.
- Le financement de la participation de représentants des organismes communautaires (Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse et Université Sainte-Anne) au Pré-congrès national de Metropolis sur l'immigration francophone au Canada en mars 2010.

- La collaboration avec le ministère du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine et le Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse pour faire la promotion de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse lors du Congrès mondial acadien 2009 qui a eu lieu dans la Péninsule acadienne, au Nouveau-Brunswick.
- La prestation de services de soutien administratif à la section Nouvelle-Écosse de l'Assemblée régionale Amérique lorsque la Nouvelle-Écosse a accueilli plus de 30 délégués parlementaires francophones lors de la 25^e session tenue à Halifax en septembre 2009. Les initiatives des services en français de la Nouvelle-Écosse ainsi que la culture et le patrimoine acadiens ont été présentés aux délégués, qui sont membres de l'Assemblée générale de la Francophonie. Les membres néo-écossais de l'Ordre de la Pléiade ont été invités à un dîner avec les délégués.
- Une contribution de 5 000 \$ du ministère de la Promotion et de la Protection de la santé à l'appui de la présence d'artistes acadiens et francophones à la Place de la Francophonie lors des Jeux olympiques d'hiver de 2010 à Vancouver.

De plus, le ministre ou le personnel ont assisté à différentes réunions et différents événements organisés par les groupes communautaires acadiens et francophones, notamment l'assemblée générale annuelle de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse et le lancement des activités et des célébrations des Rendez-vous de la francophonie en Nouvelle-Écosse. Des services en nature ont été offerts au comité Nomination Grand Pré afin de l'aider à préparer sa soumission pour l'inclusion du paysage culturel de Grand-Pré à la liste des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO.

E. Bilan financier

Office des affaires acadiennes Compte rendu des activités – Exercice financier 2009-2010

Office des affaires acadiennes			
	Estimations pour 2009- 2010	Dépenses réelles de 2009-2010	Écart
Secteur de service et programme	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Dépenses totales de programme	2 094	2 109	15
Recouvrements ordinaires	(1 400)	(1 427)	(27)
Personnel financé (ETP) – Total brut	11,0	9,8	(1,2)
Personnel financé par la province (ETP) – Total net	6,2	5,1	(1,1)

Aucun écart considérable.

F. Mesure du rendement

Le rapport suivant au sujet de la mesure du rendement est divisé selon les objectifs stratégiques, tels que présentés dans notre Plan d'affaires 2009-2010.

F.1 Objectif stratégique n° 1

Créer un cadre de travail durable au sein du gouvernement, incluant des règlements, des politiques et des lignes directrices à l'appui de la *Loi sur les services en français*.

Résultat 1.1

Le Comité de coordination des services en français fournit des conseils au gouvernement dans la mise en œuvre de la *Loi sur les services en français*.

Mesure

Nombre de ministères et offices désignés représentés au sein du Comité de coordination des services en français

Qu'est-ce que cette mesure nous dit?

La *Loi sur les services en français* exige que les sous-ministres des ministères et directeurs généraux des offices nomment un coordonnateur des services en français pour siéger au Comité de coordination des services en français. Ce Comité aide et conseille le ministre des Affaires acadiennes concernant la mise en œuvre de la *Loi*. La mesure indique le respect de la loi.

Où en sommes-nous?

2006-2007 – 20

2007-2008 – 22

2008-2009 – 24

2009-2010 – 24

L'objectif pour 2009-2010 était de 24, et en mars 2010, 24 ministères et offices étaient représentés au sein du Comité de coordination des services en français.

Quels sont nos objectifs?

La cible ultime est 26. L'Office des affaires acadiennes continuera d'informer les institutions publiques désignées de leurs obligations afin d'assurer leur représentation au sein du Comité de coordination.

Résultat 1.2

Le gouvernement est conscient de ses obligations en vertu de la *Loi sur les services en français* et la communauté acadienne et francophone est informée des progrès réalisés par le gouvernement et de ses plans concernant les services en français.

Mesure

Nombre d'institutions publiques désignées qui élaborent et publient un plan de services en français

Qu'est-ce que cette mesure nous dit?

La *Loi sur les services en français* exige que les institutions publiques désignées publient un plan annuel de services en français. Par la publication de ces plans, les institutions publiques informent la communauté acadienne et francophone des améliorations aux services qui seront mises en œuvre dans l'année à venir.

Où en sommes-nous?

2007-2008 – 34

2008-2009 – 34

2009-2010 – 39

L'objectif pour l'exercice 2009-2010 était de 40, mais seulement 39 plans ont été publiés.

Quels sont nos objectifs?

En 2010-2011, nous visons encore une fois 40 plans. Nous continuerons de faire la promotion des obligations des institutions publiques désignées en vertu de la *Loi sur les services en français*. L'objectif ultime est de 47, c'est-à-dire le nombre total d'institutions publiques désignées.

Résultat 1.3

La Nouvelle-Écosse joue un rôle dans l'avancement de la francophonie canadienne.

Mesure

Contributions effectuées à l'appui des initiatives de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne (CMFC)

Qu'est-ce que cette mesure nous dit?

La contribution de la Nouvelle-Écosse à l'appui de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne pour l'atteinte de ses objectifs démontre l'importance accordée aux services en français par notre gouvernement. La Nouvelle-Écosse est un membre à part égale à cette table des ministres. La Conférence permet de partager les meilleures pratiques, d'établir des relations avec le ministre fédéral du Patrimoine canadien, et de contribuer aux initiatives liées à l'amélioration des services en français pour les Acadiens et les francophones de l'ensemble du pays.

Où en sommes-nous?

Notre objectif était de démontrer les progrès définis dans le plan opérationnel de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne. Nos actions stratégiques prévues étaient les suivantes :

- Assurer le leadership de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne par la participation au comité exécutif.
- Contribuer aux initiatives prioritaires et participer à la Conférence annuelle des ministres.

Le ministre et l'Office des affaires acadiennes ont en effet offert du leadership à la CMFC à titre de membres du comité exécutif des ministres et du comité exécutif des hauts fonctionnaires d'avril à septembre 2009. Le ministre et l'Office étaient représentés lors de la conférence annuelle des ministres qui a eu lieu à Vancouver (septembre). De plus, le ministre et l'Office des affaires acadiennes ont appuyé toutes les initiatives de la CMFC en 2009-2010. (Les contributions spécifiques sont présentées à l'activité prioritaire 3 de l'objectif stratégique n° 1).

Quels sont nos objectifs?

Notre objectif ultime était de contribuer à l'atteinte des buts de la CMFC par l'entremise de quatre stratégies clés établies pour la période de 2008-2011. Nous sommes satisfaits de notre participation et de notre contribution, et il est prévu que le ministre, la directrice générale et le personnel des Affaires acadiennes continueront d'appuyer les initiatives de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne.

Changement de mesure

En 2010-2011, cette mesure sera supprimée. Nous ferons plutôt rapport au sujet de la couverture médiatique des événements ou des initiatives appuyés par l'Office des affaires acadiennes qui contribuent à améliorer le profil de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse. Il est prévu que les stratégies de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne seront incluses.

Résultat 1.4

Les services en français offerts par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse ont été évalués et l'efficacité du *Règlement sur les services en français* dans l'atteinte des objectifs a été évaluée.

Mesure

Améliorations à la prestation de services en français.

Qu'est-ce que cette mesure nous dit?

En vertu du *Règlement sur les services en français*, le ministre des Affaires acadiennes doit, avant le 31 juillet 2010, effectuer un examen des services en français offerts par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse afin d'évaluer l'efficacité du *Règlement sur les services en français* dans l'atteinte de son objectif, c'est-à-dire de faire en sorte que des améliorations concrètes et mesurables soient apportées.

Où en sommes-nous?

Il s'agissait d'une nouvelle mesure en 2009-2010. La cible pour 2009-2010 était d'élaborer un plan d'action et d'entamer l'examen.

Au cours de l'exercice financier, un sous-comité du Comité de coordination des services en français a été créé pour diriger le processus d'examen, et un plan d'action a été élaboré.

Quels sont nos objectifs?

Nous prévoyons terminer l'examen avant le 31 juillet 2010, tel qu'exigé par le *Règlement*. Les intervenants du gouvernement et de la communauté seront consultés et informés des résultats.

Changement de mesure

La mesure pour 2010-2011 est l'exécution de l'examen, qui doit être terminé avant le 31 juillet 2010.

F.2 Objectif stratégique n° 2

Augmenter le soutien offert au gouvernement afin de faciliter la prestation de services en français à la communauté acadienne et francophone.

Résultat 2.1

La capacité du gouvernement d'offrir des services en français augmente.

Mesure

Pourcentage du personnel qui peut offrir des services en français

Qu'est-ce que cette mesure nous dit?

La capacité linguistique en français de la fonction publique est une indication de son potentiel d'offrir des services en français. Le recrutement de personnel bilingue et la prestation de formation linguistique en français aux fonctionnaires sont des façons d'augmenter la capacité du gouvernement d'offrir des services en français.

Où en sommes-nous?

En 2003-2003, un sondage sur la capacité linguistique effectué auprès de 14 ministères et offices par le Comité de coordination des services en français démontrait que 6,8 % du personnel ont indiqué posséder des compétences de niveau intermédiaire ou avancé en français parlé.

En 2008-2009, la Commission de la fonction publique a inclus une question sur les compétences linguistiques en français dans son sondage bisannuel auprès des employés intitulé « How's Work Going? ». La question demandait spécifiquement aux employés d'indiquer leur niveau de compétence en français pour le parler et l'écoute, la lecture, et l'écriture.

Les résultats du sondage de 2008-2009 démontrent que les pourcentages suivants des répondants ont une capacité de niveau intermédiaire ou avancé pour les trois différentes aptitudes en français :

- Parler et écoute – 13 %
- Lecture – 16 %
- Écriture – 12 %

Quels sont nos objectifs?

Puisque le sondage de 2008-2009 inclut un plus grand nombre de ministères, d'offices et d'organismes, nous avons gardé 6,8 % comme cible pour les compétences de niveau intermédiaire ou avancé en français et nous avons fixé notre cible ultime à 10 %.

Nous avons demandé que les questions sur la capacité linguistique soient également incluses dans les sondages futurs. Le prochain est prévu en 2011. Les cibles établies pour le prochain sondage sont les suivantes :

- Parler et écoute – 15 %
- Lecture – 17 %
- Écriture – 13 %

Changement de mesure

La mesure utilisée dans l'énoncé de mandat de 2010-2011 a été légèrement modifiée : Pourcentage de répondants qui évaluent leur capacité linguistique en français au niveau intermédiaire ou avancé pour le parler et l'écoute, la lecture et l'écriture.

Les résultats du sondage bisannuel de 2011 devraient être disponibles au cours de l'exercice financier 2011-2012.

Résultat 2.2

Des institutions publiques désignées reçoivent des traductions de documents et d'autre matériel, y compris la correspondance.

Mesure

Nombre d'institutions publiques désignées qui utilisent les services de traduction

Qu'est-ce que cette mesure nous dit?

À titre d'agence centrale du gouvernement, l'Office des affaires acadiennes offre des services de traduction afin d'aider le gouvernement à offrir des services en français. L'utilisation des services de traduction par les institutions publiques désignées dans la *Loi sur les services en français* est une indication du niveau de sensibilisation envers ces services et envers l'obligation d'offrir l'information publique en français.

Où en sommes-nous?

2005-2006 – 26

2006-2007 – 30

2007-2008 – 29

2008-2009 – 42

2009-2010 – 41

La cible de 40 établie pour 2009-2010 a été dépassée puisque 41 institutions publiques désignées ont utilisé les services de traduction. De plus, 12 institutions gouvernementales qui ne sont pas nommées dans le *Règlement sur les services en français* ont également utilisé les services de traduction.

Plus de 1,88 million de mots ont été traduits au cours de cet exercice financier, ce qui a permis d'augmenter la quantité de renseignements gouvernementaux offerts en français sous différents formats tels que les publications, les discours, la correspondance, le contenu Web et les communiqués de presse.

Quels sont nos objectifs?

Les services de traduction sont offerts à l'ensemble du gouvernement, plus particulièrement aux 47 institutions publiques désignées. Selon leurs besoins et leurs plans de services en français, toutes les institutions publiques désignées peuvent avoir besoin des services de traduction. L'Office des affaires acadiennes continuera ses efforts visant à recruter un traducteur supplémentaire en 2010-2011 afin de répondre aux besoins croissants.

L'Office des affaires acadiennes continuera de promouvoir la disponibilité des services de traduction en donnant des présentations aux équipes de gestion et au personnel des communications des ministères.

Résultat 2.3

Les institutions publiques désignées communiquent une offre active de services en français à l'aide des articles *Bonjour!* (p. ex. les insignes et les affiches) disponibles auprès de l'Office des affaires acadiennes.

Mesure

Nombre cumulatif d'institutions publiques désignées qui ont reçu les articles *Bonjour!*

Qu'est-ce que cette mesure nous dit?

Le programme d'identification visuelle *Bonjour!*, lancé en 2006-2007, a été élaboré afin d'aider les ministères et les institutions publiques désignées à communiquer une offre active de services en français. Les fonctionnaires qui utilisent les articles *Bonjour!* communiquent clairement aux utilisateurs potentiels qu'ils peuvent être servis en français. Le nombre d'institutions publiques désignées qui ont reçu les articles indique la mesure dans laquelle le gouvernement est capable d'offrir des services en français et qu'il fait la promotion de ces services auprès du public.

Où en sommes-nous?

2007-2008 – 27

2008-2009 – 33

2009-2010 – 37

L'objectif de 38 établi pour 2009-2010 a presque été atteint; 37 institutions publiques désignées ont reçu le matériel *Bonjour!* avant la fin de l'exercice financier. (Voir l'activité prioritaire 4 de l'objectif stratégique n° 2 pour obtenir plus d'information.)

Quels sont nos objectifs?

L'objectif pour 2010-2011 est de 38, et l'objectif ultime est l'ensemble des 47 institutions publiques désignées.

De nombreuses institutions publiques désignées ont fait une demande de matériel et continuent de le distribuer à leur personnel. Seules quelques institutions publiques désignées n'ont pas encore fait de demande de matériel, mais elles peuvent encore le faire à mesure qu'elles offrent de nouveaux services en français ou que leurs employés suivent une formation afin de se sentir suffisamment à l'aise pour pouvoir offrir des services en français.

Le symbole *Bonjour!* continuera de recevoir de l'attention par son utilisation dans d'autres programmes tels que les Prix d'excellence *Bonjour!* pour les services en français. Des efforts supplémentaires seront déployés pour promouvoir la disponibilité des articles *Bonjour!* et les avantages du programme afin de nous assurer que tous les ministères, offices et organismes qui offrent des services en français les utilisent.

Résultat 2.4

Les institutions publiques désignées développent, adaptent et offrent des services en français à l'aide du financement des ententes intergouvernementales gérées par l'Office des affaires acadiennes.

Mesure

Nombre d'institutions publiques désignées qui ont obtenu de l'aide financière

Qu'est-ce que cette mesure nous dit?

Le financement de l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français peut être utilisé pour appuyer la planification, l'élaboration et la prestation des services en français. Cette mesure indique que les ministères élaborent ou offrent des services qui aident la Nouvelle-Écosse à atteindre les objectifs de son Plan stratégique pour les services en français.

Où en sommes-nous?

2005-2006 - 10

2006-2007 – 17

2007-2008 – 17

2008-2009 – 17

2009-2010 – 13

L'objectif établi en 2009-2010 était de 17, mais seulement 13 institutions publiques désignées ont utilisé le financement pour différents projets de services en français.

Au total, une somme de 945 000 \$ a été versée à différents ministères et institutions gouvernementales afin de contribuer à l'élaboration ou à la prestation de services en français. Cette somme inclut un montant de 300 000 \$ versé à Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités pour la mise en œuvre de nouveaux services en ligne, le maintien de services directs en français et la coordination de services en français. Le ministère a fourni un montant équivalent. Du financement a aussi été offert pour les postes de coordonnateurs des services en français aux ministères des Services communautaires, de la Promotion et de la Protection de la Santé et de l'Éducation, ainsi que pour un poste d'analyste des politiques pour les services en français à la Commission de la fonction publique.

Quels sont nos objectifs?

L'Office des affaires acadiennes est satisfait des types de demandes de financement reçues et des services qui ont été élaborés et offerts. Nous prévoyons que les nouveaux services élaborés par les ministères et les institutions grâce au financement de l'Entente seront maintenus dans le futur et seront inclus dans la planification opérationnelle et budgétaire régulière. L'objectif annuel reste fixé à 17.

F.3 Objectif stratégique n° 3

Tenir compte des besoins de la communauté acadienne et francophone dans l'élaboration des initiatives, des programmes, des politiques et des services du gouvernement.

Résultat 3.1

La communauté acadienne et francophone a accès à de plus en plus de services et programmes offerts en français et qui répondent à ses besoins.

Mesure

Nombre d'institutions publiques désignées qui contribuent au rapport d'étape sur les services en français

Qu'est-ce que cette mesure nous dit?

La Loi sur les services en français exige que le ministre des Affaires acadiennes soumette au gouverneur en conseil un rapport annuel qui présente les initiatives et les programmes entrepris et les services offerts par le gouvernement au cours de l'année précédente afin d'atteindre les objectifs et les buts de l'Office des affaires acadiennes et de respecter l'accès à ces services par les Acadiens et les francophones. Ce rapport informe le gouvernement et le grand public des progrès réalisés par le gouvernement dans la prestation des services en français pour répondre aux besoins de la communauté acadienne et francophone.

Où en sommes-nous?

2007 – 18

2008 – 39

2009 – 38

L'objectif de 40 établi pour le rapport de 2009 n'a pas été atteint, puisque seulement 38 institutions publiques désignées ont contribué au rapport.

Quels sont nos objectifs?

La cible ultime est que les 47 institutions publiques désignées contribuent au rapport d'étape annuel. La cible pour le rapport de 2010 demeure fixée à 40.

Résultat 3.2

La communauté acadienne et francophone a l'occasion de participer en français à des réunions panprovinciales aux fins de consultation avec le public, tel que prévu dans le *Règlement sur les services en français*.

Mesure

Nombre de consultations publiques panprovinciales effectuées par des institutions publiques désignées et où des services en français sont offerts

Qu'est-ce que cette mesure nous dit?

Le *Règlement sur les services en français* exige que les institutions publiques désignées qui entreprennent des rencontres à l'échelle de la province aux fins de consultation avec le public offrent des services en français pendant au moins une session ou offrent d'autres moyens appropriés qui permettront la participation de la communauté acadienne et francophone. Le fait d'offrir des services en français au cours des consultations avec le public facilite la participation de la communauté acadienne et francophone. Le gouvernement est ensuite en mesure de comprendre les besoins de la communauté et de tenir compte de ces besoins dans l'élaboration de politiques, de programmes et de services.

Où en sommes-nous?

Bien que la mesure mentionne uniquement les consultations publiques à l'échelle provinciale, en 2008-2009, nous avons fait rapport sur les consultations auxquelles a contribué l'Office des affaires acadiennes afin d'offrir des services en français, ainsi que les occasions d'engager la communauté acadienne et francophone par le gouvernement afin de déterminer ses besoins.

En 2008-2009 :

- Sept projets de consultation publique ou d'engagement public ont été appuyés par les fonds de l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français.
- Un examen des rapports d'étape de 2008-2009 inclus dans les plans de services en français de 2009-2010 démontrent qu'au moins 14 consultations ou initiatives d'engagement des citoyens ont été effectuées auprès de la communauté acadienne et francophone, mais pas nécessairement dans le cadre de consultations effectuées à l'échelle de la province.

En 2009-2010, l'objectif était d'augmenter le nombre de possibilités comparativement à l'année précédente, et nous signalons les faits suivants :

- Trois projets de consultation publique ou d'engagement public ont été appuyés par les fonds de l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français. (Voir l'activité prioritaire 2 de l'objectif stratégique n° 3 pour obtenir plus d'information.)
- Un examen des rapports d'étape de 2009-2010 inclus dans les plans de services en français pour 2010-2011 démontre qu'au moins 26 consultations ou initiatives d'engagement des citoyens ont été effectuées auprès de la communauté acadienne et francophone (voir le tableau suivant). D'autres occasions de dialogue et de renforcement des relations ont également eu lieu et ne sont pas mentionnées ici.

<u>Institution publique désignée</u>	Initiatives de consultation ou d'engagement des citoyens auprès de la communauté acadienne et francophone en 2009-2010 et prestation de services en français
Agriculture, Pêches et Aquaculture	<ol style="list-style-type: none"> 1. Discussions avec le programme 4-H et la Division de la pêche intérieure au sujet des possibilités de services en français dans leurs domaines. 2. Services d'interprétation simultanée lors d'une consultation effectuée à l'échelle provinciale. Traduction des documents pertinents.
Développement économique et rural	<ol style="list-style-type: none"> 3. Engagement et collaboration avec les autorités régionales de développement et les intervenants dans les communautés acadiennes pour élaborer et mettre en œuvre des initiatives de développement économique.
Environnement	<ol style="list-style-type: none"> 4. Traduction d'information liée à deux consultations publiques en français, c'est-à-dire sur l'interdiction proposée de l'utilisation de pesticides cosmétiques et sur la zone candidate de nature sauvage Five Bridges Lake.
Finances	<ol style="list-style-type: none"> 5. Séances en français dans le cadre des consultations intitulées « Rétablir l'équilibre » au sujet du budget provincial. Traduction des documents pertinents et publication sur un site Web entièrement bilingue. Appui logistique assuré par Voluntary Planning. La séance publique en français a permis de joindre 60 participants de différentes communautés acadiennes et francophones à l'aide d'une vidéoconférence. 6. Consultation avec la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse et le Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse afin de discuter des besoins liés au programme <i>Community Counts</i>. Le personnel de ce programme a consulté l'Office des affaires acadiennes au sujet de la traduction du site Web (en cours). 7. Consultations continues avec le Conseil scolaire acadien provincial afin de répondre aux besoins en matière de traduction.
Promotion et Protection de la santé	<ol style="list-style-type: none"> 8. Participation à des mini-colloques à l'échelle provinciale dans les collectivités acadiennes et francophones organisés par le Réseau Santé Nouvelle-Écosse ainsi qu'au forum annuel et aux réunions du conseil d'administration. 9. Participation à l'organisation des consultations communautaires organisées par le Réseau Santé Nouvelle-Écosse afin de déterminer quels sont les besoins des Acadiens et francophones en matière de santé et contribution à la rédaction du rapport.
Promotion et Protection de la santé et Services communautaires	<ol style="list-style-type: none"> 10. Services en français inclus dans les consultations sur la politique en matière d'alimentation et de nutrition.
Promotion et Protection de la santé	<ol style="list-style-type: none"> 11. Services en français inclus dans les consultations des intervenants en santé publique qui ont eu lieu à Pointe-de-l'Église. 12. Services en français inclus dans la rencontre locale sur le bénévolat. 13. Sondages en français sur les centres de santé jeunesse et sur l'étude de surveillance des niveaux d'activité physique et de l'apport alimentaire des enfants et des jeunes. 14. Services d'interprétation simultanée lors de la conférence sur les écoles-santé.
Justice	<ol style="list-style-type: none"> 15. Consultations semestrielles avec l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse (AJEFNE) 16. Organisation de deux consultations entre des intervenants et l'entreprise PRA Inc. sur l'application de la <i>Loi sur les contraventions</i>. 17. Le Service des poursuites publiques continue d'offrir un employé pour rencontrer l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse, en fonction des exigences opérationnelles.
Travail et Développement de la main-d'œuvre	<ol style="list-style-type: none"> 18. Création du Réseau acadien des intervenants en employabilité (RAIE) afin de mieux comprendre les besoins de la communauté acadienne et francophone et d'y répondre.
Aînés	<ol style="list-style-type: none"> 19. Représentation des organismes acadiens et francophone au sein du groupe de IX organismes pour les aînés et du comité consultatif sur la prévention de la violence envers les aînés afin de s'assurer que le ministère est au courant des priorités de la communauté acadienne et francophone.

<u>Institution publique désignée</u>	Initiatives de consultation ou d'engagement des citoyens auprès de la communauté acadienne et francophone en 2009-2010 et prestation de services en français
Office de l'immigration	20. Rencontre avec les représentants de l'immigration dans la communauté acadienne et francophone pour discuter de la nouvelle stratégie provinciale sur l'immigration (mars 2010).
Bureau de l'ombudsman	21. Séance de sensibilisation dans une communauté acadienne et francophone.
Régie régionale de la santé Annapolis Valley	22. Rencontre avec les partenaires communautaires (Association francophone de la vallée de l'Annapolis, Les Amis de Grand-Pré et Le Centre de ressources pour les familles militaires de Greenwood), le sous-comité des services en français de la régie régionale de la santé et la coordonnatrice des services en français du ministère de la Santé afin de discuter des façons de mieux communiquer et de distribuer l'information. 23. Rencontre à l'automne du sous-comité des services en français de la régie régionale de la santé et du sous-comité des services en français du ministère de la Santé avec les coordonnateurs des conseils communautaires de santé et avec l'Université Sainte-Anne.
Régie régionale de la santé Capital	24. Consultations avec des intervenants de la communauté acadienne et francophone sur les priorités relatives aux services en français. 25. Un représentant de la régie Capital a participé aux rencontres du Réseau Santé Nouvelle-Écosse et au forum annuel de collaboration sur les services de santé en français.
Commission de l'aide juridique de la Nouvelle-Écosse	26. Rencontre avec l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse

Quels sont nos objectifs?

L'objectif ultime pour cette mesure est que toutes les institutions publiques désignées répondent aux exigences du *Règlement sur les services en français* en ce qui a trait aux consultations en français. L'Office des affaires acadiennes continuera de sensibiliser le gouvernement aux exigences en matière de consultation du *Règlement* en faisant la promotion des lignes directrices sur les consultations en français et en offrant de l'aide, par exemple de l'aide financière, aux institutions publiques désignées, dans la mesure du possible. Nous allons également continuer d'encourager la communauté acadienne et francophone à participer aux possibilités de participation citoyenne qui leur sont présentées.

Changement de mesure

Parce que le *Règlement sur les services en français* permet la participation des Acadiens et des francophones d'autres façons que dans des consultations publiques à l'échelle de la province où des services sont offerts en français, la mesure ne reflétait pas toutes les initiatives entreprises dans le but d'engager la communauté acadienne et francophone. De plus, le nombre de consultations financées par l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français n'est pas une mesure efficace puisque les ministères et les institutions n'exigent pas toujours des fonds supplémentaires. Enfin, ce ne sont pas toutes les institutions publiques désignées qui effectuent des consultations publiques.

Cette mesure a donc été changée en 2010-2011 au nombre d'institutions publiques désignées qui consultent la communauté acadienne et francophone, comme l'indique le rapport annuel sur les services en français.

Résultat 3.3

Des institutions publiques désignées ou des fonctionnaires individuels sont honorés pour leur contribution à la prestation de services en français.

Mesure

Nombre de mises en candidatures reçues.

Des prix ont été présentés.

Qu'est-ce que cette mesure nous dit?

La prestation de services en français par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse dépend des efforts d'une fonction publique dévouée et engagée. Les Prix d'excellence *Bonjour!* pour les services en français reconnaissent publiquement les contributions de personnes ou de groupes à la prestation de services en français, ainsi que le travail effectué par nos fonctionnaires. Le programme inclut un prix présenté dans chacune des trois catégories suivantes : Excellence en matière de prestation de services au public, Excellence en matière de développement de programme et Excellence en matière de leadership.

Cette mesure reflète le niveau de sensibilisation des employés du gouvernement et des membres du public à ce programme puisque ce sont eux qui présentent les mises en candidature aux prix. Elle reflète également la valeur accordée par le gouvernement à l'excellent travail effectué, puisque les récipiendaires sont reconnus lors d'une cérémonie publique.

Où en sommes-nous?

Les Prix d'excellence *Bonjour!* pour les services en français ont été lancés en 2008-2009, lors de la Journée internationale de la Francophonie (le 20 mars).

- Aucun prix n'a été décerné au cours de la première année, mais, dans le cadre du lancement du programme, trois champions des services en français ont été nommés et dix anciens coordonnateurs des services en français ont été honorés pour leurs contributions à l'élaboration des services en français.

En 2009-2010, 21 mises en candidature ont été reçues et une cérémonie de remise des prix a eu lieu le 23 mars 2010, en présence de représentants du gouvernement et de la communauté acadienne et francophone. (Voir l'activité prioritaire 3 de l'objectif stratégique n° 3 pour obtenir plus d'information.)

- Trois prix ont été présentés.
- Un organisme communautaire acadien a été nommé champion des services en français.
- Douze anciens coordonnateurs des services en français ont été honorés pour leurs contributions.

Quels sont nos objectifs?

Notre objectif est de décerner les prix chaque année. L'objectif pour 2010-2011 est d'augmenter de 15 % le nombre de mises en candidature reçues. La promotion du programme se poursuivra à l'interne et à l'externe du gouvernement.